

Création de classes bilingues

Pilotes

- Mme Marie-Joselyne ARNELL, conseillère pédagogique généraliste du 1^{er} degré, sous la directive de M. Dominique BOYER, inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription des Îles du Nord, pour le suivi pédagogique des classes de moyenne section ;
- Mme Evelyne FLEMING, chargée de mission, sous la directive de M. Michel SANZ, chef du service de l'éducation des collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, pour le suivi pédagogique des sixièmes des collèges.

Priorités

- Nationale : B.O. N° 15 du 14 avril 2016.
- Académique : Axe 1 « Agir sur les pratiques pédagogiques et éducatives pour faire réussir tous les élèves ».
Priorité 1 : « La maîtrise de la langue et la lecture pour tous ».
Priorité 5 : « Le développement des langues vivantes étrangères et régionales et l'ouverture culturelle ».
- D'Pass : Axe 1 : « La prise en compte du multilinguisme et tout particulièrement de la pratique majoritaire de l'anglais dans les familles est une nécessité ».

Constats

- Saint-Barthélemy et Saint-Martin ont connu un passé historique témoignant de la présence du français et de l'anglais en tant que vecteurs culturels identitaires ;
- La langue anglaise est la langue véhiculaire dans les collectivités d'outre-mer françaises que sont Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Le français est la langue administrative, gouvernementale, juridique et la langue de scolarisation ;
- L'économie des deux îles est essentiellement basée sur le tourisme avec des visiteurs pour la grande majorité en provenance des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe ;
- La langue d'origine ou d'usage de 70 % à 80 % des élèves de Saint-Martin n'est pas le français (exemple du collège de Quartier d'Orléans avec environ 80 % des élèves anglophones).

Objectifs

- Améliorer les résultats scolaires et tout particulièrement dans le domaine de la maîtrise de la langue française ;
- Prendre en compte les atouts linguistiques des élèves afin de leur donner l'opportunité d'acquérir une parfaite maîtrise, à part égale, de l'anglais et du français ;
- Doter les apprenants d'outils linguistiques indispensables à leur positionnement sur le marché du travail international.

Indicateurs de réussite

- L'engagement des parents et des équipes éducatives ;
- Les résultats des élèves quant à leurs capacités à s'exprimer de manière fluide à l'écrit comme à l'oral en français et en anglais ;
- Les connaissances acquises en matière culturelle relative aux deux langues.

Publics

- Une moyenne section de l'école maternelle Eliane CLARK à Quartier d'Orléans (REP +) ;
- Une moyenne section de l'école maternelle Jean ANSELME à Quartier d'Orléans (REP +) ;
- Une moyenne section de l'école maternelle Jérôme BEAUPÈRE à Sandy-Ground (REP) ;
- Une moyenne section de l'école maternelle Siméonne TROTT à Marigot (REP) ;
- Une moyenne section de l'école maternelle de Gustavia (hors REP) ;
- Une sixième du collège de Quartier d'Orléans à Saint-Martin (REP+) ;
- Une sixième du collège Mireille CHOISY à Saint-Barthélemy (hors REP).

Intervenants

- Des enseignants de l'Éducation nationale ;
- Deux enseignants référents dédiés aux classes bilingues ;
- Des intervenants extérieurs (dont certains par le biais de la coopération avec Anguilla et la partie hollandaise de l'île).

Organisation

- Dans les classes de moyenne section, il s'agit d'un enseignement à parité horaire. Les 24 heures d'enseignement obligatoire se répartissent en 12 heures d'enseignement en français et 12 heures d'enseignement en anglais. Deux enseignants interviennent dans la classe bilingue. Chaque enseignant est chargé d'une langue et d'un ensemble de domaines disciplinaires. La répartition se fait sur le principe de l'échange de service ;
- Au collège de Quartier d'Orléans de Saint-Martin, la parité horaire hebdomadaire a été retenue à savoir, toutes les matières à l'exception du français et des langues vivantes seront dispensées en français et en anglais ;
- Au collège Mireille CHOISY de Saint-Barthélemy, un bilinguisme progressif est retenu c'est-à-dire seules cinq disciplines (sciences et vie de la terre, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, sciences physiques et arts plastiques) sont dispensées en français et en anglais selon un horaire évolutif sur l'année scolaire 2016/2017, le but étant, au troisième trimestre, de se rapprocher le plus possible d'un enseignement à parité horaire dans ces disciplines.

Calendrier

- Rentrée 2016 : ouverture des 5 classes de moyenne section et de 2 classes de sixième ;
- Octobre 2016 : formation des enseignants du 1^{er} degré ;
- Formation et accompagnement des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés tout au long de l'année scolaire 2016-2017 ;
- Fin du premier trimestre : premier bilan d'étape ;
- Fin du deuxième trimestre : second bilan d'étape ;
- Mi-juin : évaluation de l'expérimentation ;
- Rentrée 2017 : Montée de cohortes en continuité pédagogique et poursuite de l'enseignement bilingue.

Besoins

- Deux postes supplémentaires, créés spécifiquement par le MEN, à la demande du recteur, ont permis la nomination de deux enseignants dédiés aux classes bilingues pour venir en renfort aux équipes des premier et second degrés ;
- Création d'outils et de supports pédagogiques ;
- Achat de manuels spécifiques ;
- Matériels audiovisuels, ressources numériques ;
- Frais de déplacement des enseignants de Saint-Martin à destination de Saint-Barthélemy dans le cadre d'échanges de service, pris en charge par la collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy ;
- Défraiement des intervenants extérieurs versé par les deux collectivités ;
- Prise en charge des déplacements des enseignants dans le cadre de leur formation par les deux collectivités.

Partenaires

- Collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy ;
- Collectivité d'outre-mer de Saint-Martin ;
- USM (University of Sint Maarten) ;
- Gouvernements de Sint Maarten et d'Anguilla.

Évaluation

- Évaluation diagnostique d'entrée en moyenne section ;
- Évaluation diagnostique d'entrée en sixième ;
- Évaluation d'étapes de l'expérimentation ;
- Évaluation des élèves en fonction du cadre européen commun de référence pour les langues ;
- Évaluation de l'expérimentation selon un protocole d'évaluation à élaborer avec les équipes de direction, les équipes pédagogiques et les inspecteurs concernés.